

Province de Québec
MRC des Laurentides
Municipalité de Lac-Supérieur

AVIS PUBLIC

INCIDENT DE CONFIDENTIALITÉ

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1)

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSignée, QUE :

Avis est par la présente donné, en conformité avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1), la Municipalité tient à informer le public que le 31 juillet 2024, un ordinateur portable appartenant à la Municipalité a fait l'objet d'un vol à l'extérieur des bureaux administratifs de la Municipalité.

Soyez assurés que la Municipalité met actuellement en œuvre des mesures, afin de diminuer les risques qu'un préjudice soit causé. À cet égard, la MRC des Laurentides a été informée de ce fait et elle a modifié les accès audit portable.

Veuillez noter que l'incident a été colligé à l'intérieur de notre registre des incidents de confidentialité et a été signalé à la Commission de l'accès à l'information. Bien que le risque soit potentiel, par souci de transparence, nous préférons vous en aviser.

Aucune action de votre part n'est requise, et nous demeurons disponibles pour répondre à vos questions.

Donné à Lac-Supérieur, ce 12^e jour d'août 2024

(Original signé)

Anne-Marie Charron
DGA et greffière-trésorière adjointe